



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Contamination du talc pour bébé à l'amiante

Question écrite n° 32815

Texte de la question

M. Jean-Pierre Cubertaon alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur la contamination du talc pour bébé à l'amiante. Le géant américain de produits pharmaceutiques J et J (Johnson et Johnson) a annoncé le retrait des ventes de son talc pour bébé, le « Johnson's baby powder », six mois après la découverte de traces d'amiante dans plusieurs échantillons, et un premier rappel de plusieurs dizaines de milliers de flacons. Le talc est un minéral naturel extrait dans des mines. Dans les gisements exploités, il coexiste avec divers minéraux parmi lesquels on peut trouver de l'amiante, ce qui peut expliquer cette contamination du talc pour bébé. Entrant dans la composition d'un grand nombre de produits cosmétiques tels que les anti-transpirants, les poudres de maquillage, les produits d'hygiène féminine ou encore les soins pour bébé, l'utilisation de talc contaminé peut avoir des conséquences sanitaires gravissimes. Or, actuellement, seuls les États-Unis et le Canada sont concernés par ce retrait, ce qui provoque l'incompréhension de nombreuses associations de victimes de l'amiante un peu partout dans le monde et dans le pays. En France, le talc pour bébé mis en cause continue d'être commercialisé. Aussi, il souhaiterait connaître sa position sur cette question et lui demande si une enquête des services sanitaires ou de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a été diligentée.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Cubertaon](#)

Circonscription : Dordogne (3^e circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32815

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 octobre 2020](#), page 6796

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)